

Acheteur public



69205 Lyon cedex 01
Représentée par Monsieur le Maire de Lyon

Service acheteur

Direction Gestion technique des Bâtiments
LAURENT Marie Claude
dgtb.marches@mairie-lyon.fr
Fax : 04 72 10 37 49

ACCORD-CADRE DE SERVICES

**Maintenance et ramonage des chaudières individuelles gaz, radiateurs,
inserts et chauffe-eau gaz**

APPEL D'OFFRES OUVERT

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limite de remise des offres

Jeudi 04 août 2016 à 12h00

Préambule

La Ville de Lyon s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable qui a conduit à la mise en place d'une charte de l'achat responsable jointe au présent dossier de consultation.

Dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics, les consultations lancées par la Ville de Lyon prennent en compte le développement durable soit par un critère d'attribution, soit par des modalités d'exécution du marché.

Aujourd'hui forte de son Label Diversité, la Ville souhaite associer ses fournisseurs dans une démarche d'amélioration continue en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité.

Aussi les candidats, à tous marchés publics de la Ville de Lyon, sont invités à s'interroger sur leurs propres pratiques et à s'inscrire (ou poursuivre) dans une démarche de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité.

1) OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation vise à la conclusion de plusieurs accords-cadres avec **un titulaire** (par lot).

La consultation concerne les prestations visées en page de garde du présent document.

1.1. Caractéristiques principales des accords-cadres

Les caractéristiques des accords-cadres sont précisées dans l'avis d'appel public à la concurrence.

1.2. Lieu d'exécution des prestations

L'avis d'appel public à la concurrence précise le lieu d'exécution des prestations.

2) CARACTÉRISTIQUES DE L'ACCORD-CADRE

2.1. Décomposition en lots

La consultation est décomposée en 2 lots.

Le détail des lots figure dans l'avis d'appel public à la concurrence.

2.2. Montants des accords-cadres

Les accords-cadres ne comportent ni montant minimum ni montant maximum.

La ville estime que la dépense **sur la durée du contrat** pour ces accords-cadres, sera la suivante :

Lot n°	Libellé	Montant estimatif sur la durée du contrat
1	Maintenance des chaudières individuelles gaz, radiateurs, inserts et chauffe-eau gaz	200 000 € HT
2	Ramonage des conduits d'évacuation de fumée des chaudières individuelles gaz	48 000 € HT

2.3. Conditions financières

Paiement

Après réalisation de la prestation, le paiement sera effectué, par mandat administratif, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la demande d'acompte ou de la facture par la Ville, sauf désaccord du service gestionnaire du marché.

Avances

Pour les contrats supérieurs à 50 000 euros HT, une avance d'un montant de 5% du montant du marché sera versée dès la mise en exécution du contrat dans les conditions des articles 110 à 113 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le seuil de 50 000 euros s'apprécie sur la base du montant de chaque bon de commande ou du montant de chaque marché subséquent.

2.4. Durée des accords-cadres

Chaque accord-cadre est conclu pour une période initiale allant du 1^{er} janvier 2017 ou de la date de notification si elle est postérieure jusqu'au 31 décembre 2017. L'accord-cadre sera reconductible tacitement 3 fois une année.

3) CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est disponible en téléchargement sur le site Internet de la Ville de Lyon à l'adresse www.marchespublics.lyon.fr

La Ville de Lyon attire l'attention du candidat qu'il est de sa responsabilité de déclarer des coordonnées valides. L'adresse email indiquée pour le téléchargement, sera la seule adresse utilisée pour informer le candidat des éventuelles modifications et transmettre les compléments d'information lors de la consultation. Les candidats peuvent utiliser les « viewer » disponibles sur le profil d'acheteur (onglet outils) pour lire les formats de fichiers dont ils n'auraient pas le logiciel d'origine ou demander une copie papier des documents.

Pour les candidats qui téléchargeraient les dossiers de consultation sans authentification ou si l'adresse communiquée était erronée, il est de leur responsabilité de consulter régulièrement le dossier disponible sur le site Internet de la Ville pour vérifier si des modifications ont été apportées au dossier ou si des questions et des réponses ont été publiées.

Le dossier de consultation remis à chaque candidat est composé des documents suivants :

Pièces communes :

- le présent règlement de consultation,
- l'avis d'appel public à la concurrence,
- un cadre de pouvoir au mandataire,
- la charte de la commande publique responsable,
- le cahier des clauses administratives particulières communes à l'ensemble des lots (CCAPC)
- le modèle d'acte de sous-traitance
- le protocole de sécurité.

Pièces spécifiques au lot :

- un cadre d'acte d'engagement,
- un cadre de mémoire justificatif de l'offre,

- un cadre de bordereau de prix (BP),
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes,

La Ville de Lyon peut apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Nota : le présent règlement de consultation est un complément à l'avis d'appel public à la concurrence. En cas de contradiction, les mentions figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence priment sur celles du présent document.

4) CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4.1. Conditions de participation

L'offre sera présentée par un seul candidat ou par un groupement.

En cas de groupement, la forme souhaitée par la Ville de Lyon est un groupement solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il devra assurer sa transformation pour se conformer au souhait tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Justification de cette exigence :

- La nature des prestations techniques de vérification réglementaire et de maintenance préventive rémunérées par la redevance annuelle et les prestations de maintenance corrective rémunérés par les autres prix unitaires ne permettent pas une répartition des responsabilités entre les membres éventuels d'un groupement momentané d'entreprises.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le même marché plusieurs offres en agissant à la fois comme candidats individuels et comme membres d'un groupement. La participation à plusieurs groupements, pour un même marché, est interdite.

4.2. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

4.3. Durée de validité des offres

Les offres sont valables pendant **5 mois** à partir de la date limite de remise des offres.

5) CONTENU DES PLIS

Simplifiez-vous les démarches

La présente consultation est conforme au dispositif MPS (Marché public simplifié) et vous permet de candidater sur la base de votre seul numéro SIRET.

Le mode de transmission de la candidature et de l'offre est dématérialisé.

Le formulaire MPS est pré rempli grâce au numéro SIRET et comprend pour le candidat :

- Une reprise des données d'identité,
- Des déclarations de conformités générant des requêtes automatisées vers les administrations (INSEE, DRFIP, ACOSS, infogreffe, ...), les engagements sur l'honneur réglementaires
- Un espace à compléter pour les éléments de capacité financière et les effectifs

Le formulaire MPS intègre les éléments standards suivants :

- Déclaration de candidature,
- Attestations sur l'honneur
- Chiffre d'affaire,
- Effectifs

Les autres éléments de candidature spécifique demandés au 5.1 devront être intégrés dans la réponse électronique

Pour répondre selon le dispositif MPS cliquez sur « Candidature simplifiée MPS » au sein du guichet de dépôt.

5.1. Candidature

Le dossier de candidature doit comprendre pour le candidat unique ou chaque membre du groupement les éléments suivants :

1. une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus à l'article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, et est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC1, attestations sur l'honneur, ou équivalent)
2. une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

ATTENTION : dans l'hypothèse où un candidat serait placé en redressement judiciaire après le dépôt de son offre, il doit en informer sans délai la Ville de Lyon.

3. un document permettant d'apporter la preuve de l'aptitude du candidat à exercer une activité professionnelle (extrait K ou L ou Kbis ou Lbis pour les entreprises immatriculées au RCS, extrait D1 pour les artisans, numéro Siren (n° Siret) pour les professions libérales ou les auto-entrepreneurs obtenu auprès de l'Urssaf, ou tout document équivalent),
4. une déclaration précisant le dernier chiffre d'affaires global connu (formulaire DC2 ou équivalent)
5. des éléments permettant d'apprécier la capacité technique du candidat :
 - une déclaration indiquant les effectifs
6. des éléments permettant d'apprécier la capacité professionnelle du candidat :
 - certificat de qualification de niveau minimum et/ou liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; (modèle Ville de Lyon joint au DCE ou document libre).

Conformément aux articles 48.II et 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le candidat peut faire état de capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature des liens juridiques qu'il invoque. Dans ce cas il devra inclure dans sa candidature :

- la désignation des opérateurs économiques (formulaire DC1 rubrique E ou équivalent),
- un engagement écrit de chacun attestant qu'il met à disposition du candidat ses capacités,
- les documents prouvant la capacité technique, financière, professionnelle des dits opérateurs économiques.

En cas de sous-traitance, devra être remis en plus :

- un acte spécial de sous-traitance (formulaire DC4 incluant les attestations sur l'honneur du sous-traitant).

ATTENTION : le candidat devra présenter les pièces ci-dessus ou tout moyen de preuve équivalent ; les documents fournis par le candidat devront permettre d'apprécier sa capacité à assurer les prestations prévues et notamment justifier du respect des seuils minimaux mentionnés dans l'avis d'appel public à la concurrence.

En application de l'article 53 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, si le candidat souhaite ne pas fournir les documents ci-dessus, il devra fournir toutes les informations nécessaires à l'accès gratuit d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique. L'absence des informations d'accès, ou la non-gratuité du dispositif sera analysée comme une absence de document.

5.2. Offre

Le candidat fournira un projet d'accord-cadre **pour chaque lot** auquel il postule comprenant :

- l'acte d'engagement et le cas échéant ses annexes relatives aux groupements et à la sous-traitance.
- le mémoire justificatif de l'offre
- le bordereau de prix (B.P) dûment complété.

Les autres documents du dossier de consultation qui sont à accepter sans modification ne sont pas à rendre avec l'offre.

NOTA :

Les spécifications techniques équivalentes sont admises sous réserve que le candidat prouve dans son offre, par tout moyen approprié, que les solutions qu'il propose satisfont de manière équivalente aux exigences définies.

6) JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1. Candidatures

L'analyse des candidatures sera faite selon les dispositions de l'article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 au regard des seuls éléments fournis par les candidats.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en application de cet article, le pouvoir adjudicateur dispose de la possibilité de ne pas réclamer les pièces absentes ou incomplètes du dossier de candidature et de rejeter celle-ci en l'état.

La Ville de Lyon pourra vérifier la qualité des références présentées.

Les niveaux des seuils minimaux sont fixés dans l'avis d'appel public à la concurrence, complétés des informations suivantes :

Seuil minimal de Capacité Professionnelle exigé :

Lot 1 : capacité à assurer les prestations objet du marché pouvant être attestée par un certificat de qualification Qualibat 5562 (Maintenance des appareils individuels de chauffage et d'eau chaude sanitaire et VMC gaz associé) ou liste de références équivalentes.

Lot 2 : capacité à assurer les prestations objet du marché pouvant être attestée un certificat de qualification Qualibat 5222 (Ramonage -technicité confirmée) ou liste de références équivalentes.

Toute candidature qui ne respecterait pas l'un des seuils minimaux exigés sera écartée.

Les cas suivants conduiront à l'élimination des candidatures pour non-conformité (candidatures irrecevables) :

- pli arrivé postérieurement à la date et à l'heure limite de remise des plis
- non-respect des conditions de participation précisées à l'article 4.1
- absence de fourniture d'un des documents demandés à l'article 5.1.

6.2. Offres

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur dispose de la possibilité de ne pas demander de précision d'offre ou de ne pas la régulariser et ainsi de rejeter l'offre en l'état.

En cas de demande de précision ou de régularisation d'offre, celles-ci ne peuvent conduire à modifier la teneur de l'offre du candidat. Ce n'est pas une nouvelle offre.

Sera déclarée irrégulière une offre qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans les documents de la consultation ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.

Ceci sera notamment le cas s'il est constaté :

- Sous réserve des dispositions du premier alinéa, l'absence de fourniture d'une des pièces demandées à l'article 5.2.
- le non-respect des exigences des cahiers des charges (CCTP, CCAPC)
- la modification de l'acte d'engagement et/ou du BP (hors zones à compléter),
- que l'acte d'engagement et/ou le BP étaient incomplets.

NOTA : en l'absence d'éléments répondant aux questions sur lesquelles la Ville de Lyon souhaite avoir des précisions pour comprendre et juger l'offre du candidat, l'offre sera déclarée irrégulière ne pouvant être analysée au regard des autres critères que le prix.

☞ Méthode d'analyse des critères

Les critères de jugement des offres, avec leur pondération, sont fixés dans l'avis d'appel public à la concurrence.

L'analyse de l'offre sera faite de la manière suivante :

Après élimination des offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses, chaque critère sera noté de 1 à 5 (1 étant la note la plus basse) sur la base des informations fournies dans les dossiers des candidats. En fonction de la pondération une note globale, arrondie au 1/100^{ème}, sera déterminée pour chacune des offres, l'offre obtenant la meilleure note étant classée première.

☞ Analyse du critère prix

Pour le critère prix, la notation se fait par une comparaison avec l'offre moins disante après élimination des offres anormalement basses, inappropriées, irrégulières et inacceptables.

Le montant servant à l'analyse des offres sera déterminé par l'application des prix figurant au bordereau de prix unitaires aux quantités définies dans la simulation de commande qui sera tirée au sort avant l'ouverture des offres.

La note prix sera obtenue en appliquant la formule :

$$N = 5 - [4 \times (\text{offre} - \text{offre moins disante}) / (0,5 \times \text{offre moins disante})]$$

Cette note sera arrondie au dixième le plus proche.

Lorsque l'offre sera supérieure à 1,5 x offre moins disante, N sera égal à 1.

☞ Analyse des critères autres que le prix

L'appréciation se fera sur l'analyse des documents expressément demandés lors de la consultation.

Le mémoire justificatif de l'offre, inclus dans le dossier de consultation, recense toutes les questions sur lesquelles la Ville de Lyon souhaite avoir des précisions pour comprendre et juger l'offre du candidat.

Chaque question sera notée de 0 à la note maximale indiquée dans le cadre de mémoire.

La note globale du critère sera obtenue de la manière suivante :

$$N = 1 + [4 \times (\text{Somme des notes du candidat pour chaque question} / \text{Somme des notes maximales})]$$

Le résultat final sera arrondi au dixième le plus proche.

Dans le cas où des candidats obtiendraient la même note globale, il sera procédé comme suit pour les départager :

- sera retenue l'offre ayant obtenu la meilleure note au critère de poids le plus élevé
- en cas d'égalité sur ce critère, sera retenue l'offre qui aura obtenu la meilleure note sur le critère de poids immédiatement inférieur
- et ainsi de suite jusqu'à épuisement des critères définis dans cette consultation

En cas de nouvelle égalité malgré l'utilisation de cette méthode, les candidats seront départagés en fonction de la réponse apportée à la question relative à l'égalité et à la non-discrimination dans la commande publique (cf. question spécifique du mémoire justificatif de l'offre).

S'il est impossible de départager les candidats sur cette question, c'est l'offre la moins disante qui sera retenue.

☞ Choix de l'attributaire de chaque accord-cadre

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les documents de l'article 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Compte tenu des délais nécessaires pour l'obtention des documents et ainsi éviter de perdre un marché pour transmission tardive des documents, les candidats sont invités à anticiper leurs démarches.

La ville de Lyon met à disposition sur sa plateforme de dématérialisation (<http://www.aws-entreprises.com> avec vos codes, rubrique GESTION) un espace permettant aux candidats de déposer ses attestations et certificats qui ne seront donc plus à produire à chaque marché s'ils sont tenus à jour.

En l'absence de ces documents valides dans le pli fourni par le candidat ou sur la plateforme de dématérialisation, un courrier lui sera envoyé lui indiquant le délai pour remettre ces attestations; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours à compter de la notification de la demande.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite et originale d'un marché.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le scan d'une signature manuscrite n'est en aucun cas une signature originale.

A défaut de production dans le délai imparti, son offre sera éliminée. La même demande sera faite auprès du candidat suivant, dans l'ordre de classement si celui-ci n'a pas préalablement fourni les certificats visés.

Le marché sera attribué au candidat le mieux placé qui aura produit toutes les attestations dans les conditions de l'article 55 du décret n°2016-360 du 25/03/2016.

6.3. Déclaration sans suite

La Ville de Lyon se réserve la possibilité de déclarer à tout moment, tout ou partie de la procédure, sans suite. Les candidats en seront informés.

7) TRANSMISSION DES PLIS

La réponse par voie électronique est préconisée cependant le candidat est autorisé à remettre son pli sous forme papier. En cas de remise d'une offre dématérialisée, le candidat peut transmettre une copie de sauvegarde de son offre.

7.1. Transmission électronique

La transmission des plis de manière électronique se fait sur la plateforme AWS-Achat selon les conditions générales d'utilisation jointes à chaque dossier en téléchargement et disponibles sur les sites suivants :

www.marchespublics.lyon.fr

<http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Pour déposer un pli électronique, le candidat doit :

- 1) Se connecter au site www.marchespublics.lyon.fr

- 2) Rechercher la consultation
- 3) Cliquer sur le bouton « déposer un pli » situé à droite de la consultation
- 4) Préalablement à tout dépôt, il faut accepter les conditions générales d'accès à la dématérialisation (CGAD)
- 5) S'identifier avec ses propres identifiants
- 6) Suivre les instructions disponibles sur le site

Les formats de fichier acceptés sont :

Traitement de texte (.doc, .rtf, .odt), Tableur (.xls, .ods), Diaporama (.ppt, .odp), Format Acrobat (.pdf), Images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip), Autocad lecture seule.

Les fichiers déposés ne doivent pas contenir de macros

La taille des fichiers

La taille du pli global recommandée est de 30 Mo

Il est possible de déposer un pli plus important dans les conditions définies aux conditions générales d'utilisation.

En cas de marché alloti, la taille du pli global est celle du total des lots souscrits.

Pour toutes informations ou difficultés, vous devez contacter le support de la plateforme au 04.80.04.12.60 (*appel non surtaxé*).

Identifiez clairement votre entreprise, votre nom, votre téléphone, et la référence de la consultation, signalez que vous êtes en phase de dépôt, l'équipe AWS traitera votre demande en priorité. Si vous appelez 30 mn avant l'expiration, il sera plus difficile de vous aider.

Pour vous aider :

Les notices suivantes sont mises à votre disposition pour vous guider plus en détail :

- Création de votre Espace Entreprise : <http://www.marches-publics.info/kiosque/inscription.pdf>
- Retirer un DCE : <http://www.marches-publics.info/kiosque/retrait-dce.pdf>
- Déposer un pli : <http://www.marches-publics.info/kiosque/depot-pli.pdf>
- Augmenter votre cache Java : <http://www.marches-publics.info/testconfig/Memvirtuelle.htm>

7.2. Transmission d'une copie de sauvegarde (en cas de transmission électronique uniquement)

La copie de sauvegarde est une copie des données fournies sur un support distinct et distant de l'ordinateur porteur des données. Cette copie est effectuée pour mettre un exemplaire des données en sécurité.

Il s'agit d'une copie des dossiers électroniques des candidatures et des offres, destinée à se substituer, en cas d'anomalies limitativement énumérées dans l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, aux dossiers des candidatures et des offres transmis par voie électronique.

Le candidat est autorisé à transmettre une copie de sauvegarde de son offre, et ce, dans les conditions et délais visés ci-après.

Cet envoi portera la mention « copie de sauvegarde » et ne sera examiné qu'en cas de problème dans le traitement électronique. Elle ne sera ouverte que dans les cas prévus par l'arrêté du 14 décembre 2009.

Cet envoi peut se faire soit sur un support électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB), soit sur un support papier.

Les candidats devront faire parvenir leur copie de sauvegarde dans une enveloppe cachetée contenant les pièces de la candidature visée au paragraphe 5.1 ci-avant et les pièces de l'offre visées au paragraphe 5.2 ci-avant.

Les plis présentés en copie de sauvegarde sur support électronique respecteront impérativement les modalités techniques présentées à l'article « Transmission électronique » ci-avant.

Pour permettre une bonne identification de la copie de sauvegarde, l'enveloppe portera les mentions suivantes :

AFFAIRE A6GB07-L MAINTENANCE ET RAMONAGE DES CHAUDIERES INDIVIDUELLES GAZ, RADIATEURS, INSERTS ET CHAUFFE-EAU GAZ	
APPEL D'OFFRES OUVERT	
LOT N°	
NE PAS OUVRIR	NOM DU CANDIDAT
COPIE DE SAUVEGARDE	
VILLE DE LYON DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE 69205 LYON CEDEX 01	

La copie de sauvegarde devra parvenir à destination au plus tard au jour et à l'heure figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence et rappelé en page de garde du présent règlement :

- soit en recommandé avec accusé réception, (service et adresse mentionnée ci-avant - hors Chronopost)
- soit par dépôt à la direction de la Commande publique, **10 quai Jean Moulin 69001 Lyon** du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

La transmission par télécopie est interdite.

Tout document contenant un virus informatique, ou un programme malveillant, fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Aucune réparation ne sera effectuée. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

7.3. Transmission sous forme papier

Les candidats devront faire parvenir leur pli dans une enveloppe cachetée contenant les pièces de la candidature visée au paragraphe 5.1 ci-avant et les pièces de l'offre visées au paragraphe 5.2 ci-avant.

En cas de réponse à plusieurs lots, les candidats pourront :

- soit transmettre un pli distinct par lot contenant une offre et une candidature (autant de plis que de lots)

- soit transmettre dans une seule enveloppe un exemplaire des documents relatifs à la candidature et scinder lot par lot les éléments relatifs aux offres. Dans ce cas les pièces de chaque lot seront identifiées clairement (sous-dossier par exemple).

La réponse sur un même document (AE, MJO, BP) pour plusieurs lots est interdite.

Pour permettre une bonne identification de l'offre, l'enveloppe portera les mentions suivantes :

**AFFAIRE A6GB07-L MAINTENANCE ET RAMONAGE DES CHAUDIERES
INDIVIDUELLES GAZ, RADIATEURS, INSERTS ET CHAUFFE-EAU GAZ**

APPEL D'OFFRES OUVERT

LOT N°

NE PAS OUVRIR

**VILLE DE LYON
DIRECTION DE LA COMMANDE
PUBLIQUE
69205 LYON CEDEX 01**

Les plis devront parvenir à destination au plus tard au jour et à l'heure figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence et rappelé en page de garde du présent règlement :

- soit en recommandé avec accusé réception (service et adresse mentionnée ci-avant – hors Chronopost),
- soit par dépôt à la direction de la Commande publique, **10 quai Jean Moulin 69001 Lyon** du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- ou par tout autre moyen permettant de donner date certaine.

La transmission par télécopie est interdite.

8) VISITE DU SITE

Sans objet.

9) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite auprès du service acheteur mentionné en page de garde du présent document.

NOTA : pour permettre une bonne transmission et une bonne gestion des questions des candidats, il est fortement conseillé aux candidats de poser celles-ci sur la plateforme de dématérialisation de la Ville à l'adresse : www.marchespublics.lyon.fr

Les modifications du dossier de consultation sont faites dans les conditions de l'article 3 du présent document.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

10) LANGUE ET MONNAIE

Toute correspondance, tout document écrit quelle que soit sa nature, doit être rédigé en français.
Les traductions seront des copies certifiées conformes par un traducteur assermenté.
L'unité monétaire est l'euro.

11) ÉCHANGES AVEC LES CANDIDATS

Tous les échanges effectués avec les candidats après l'ouverture des plis seront valablement faits par courrier électronique ou par courrier postal aux adresses mentionnées dans l'acte d'engagement, ou à défaut dans la lettre de candidature.

Néanmoins, les échanges seront prioritairement effectués via notre profil d'acheteur dont les conditions générales d'activation sont disponibles sur le site internet de la ville : www.marchespublics.lyon.fr.

Par dérogation à ces conditions générales l'adresse mail utilisée, sera celle mentionnée à l'acte d'engagement ou à défaut dans la lettre de candidature.

Pour cela, les candidats sont invités à fournir une adresse mail générique.

**SELECTION DE REFERENCES DE MOINS DE 3 ANS SIGNIFICATIVES VIS-A-VIS DE L'ACCORD-CADRE
PRESTATAIRE :**

	Client (nom, adresse, nom du chargé du dossier, téléphone) Et nature (public ou privé)	Nature des fournitures ou services (similaires à l'objet du marché)	coût des fournitures ou services (HT)	Date d'exécution

Rappel : si le candidat fait état de capacités d'autres entités juridiques non candidates, quelle que soit la nature des liens juridiques qu'il invoque, il doit établir qu'il a effectivement la disposition des moyens de l'entité qu'il présente à l'appui de sa candidature pour l'exécution des marchés subséquents.